

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE de RUNS MOTOS 'CAP SUD' 3 et 4 Juillet 2010

### DEFINITION :

Le Moto Club Run Cap Sud (inscription FFM 2590) organise les 3 et 4 Juillet 2010 une manche du Championnat de France de DRAGSTER sur 1/8 miles soit 201.16 mètres.

### CLASSES :

#### Championnat de France

Super Street-Bike : motos fabriquées en série et faisant l'objet d'une construction suivie et vendues normalement dans le commerce.

Pro-Stock : motos silhouette toutes cylindrée et série.

Competition-Bike : motos de compétition d'une cylindrée maximum de 2001 cc pour les moteurs suralimentés et 3000 cc pour les moteurs atmosphériques.

#### Coupe de France

Street-Bike : motos fabriquées en série et faisant l'objet d'une construction suivie et vendues normalement dans le commerce.

#### Trophée de France Super-Twin

1 série de 16 concurrents suivant les temps de qualification. Les machines devront être conformes au règlement technique Dragster SuperTwin, c'est à dire posséder un moteur bi-cylindres.

#### Trophée de France Promotion

2 séries de 16 concurrents suivant les temps de qualification. Les machines devront être conformes au règlement technique Dragster Promotion. Elles doivent être capable de venir par la route en conformité avec le code de la route, être fabriquées en série, faire l'objet d'une construction suivie et être normalement vendues dans le commerce.

#### Hors Championnat

Ces catégories ne comptent pas pour un classement cumulé.

##### Wheeling

1 série de 16 concurrents. Comme pour la catégorie Trophée de France Promotion, les machines devront être conformes au règlement technique Dragster Promotion et la présentation de la carte grise de la machine est obligatoire

##### VMax

1 série de 16 concurrents. Comme pour la catégorie Trophée de France Promotion, les machines devront être conformes au règlement technique Dragster Promotion et la présentation de la carte grise de la machine est obligatoire

**Dans le cas ou le nombre d'engagés serait inférieur à huit dans une catégorie au moment de la clôture des engagements, il serait pris les dispositions suivantes :**

- Catégorie Pro-Stock, elle serait intégrée à la catégorie Competition-Bike
- Catégorie Super-Twin : elle serait intégrée à la catégorie Competition-Bike
- Dans une des catégories Super Street-Bike ou Street-Bike, les deux seraient réunies dans une catégorie unique SSB
- Catégorie Wheeling ou Vmax, elles seraient intégrées à la catégorie Promotion.

### DATE :

3 et 4 Juillet 2010.

### LIEU DE LA MANIFESTATION :

Aérodrome Le Pechereau (36).

#### Art 1 PISTE

Longueur : 630 mètres. Largeur : 18 mètres.

#### Art 2 ORGANISATEURS

Association RUN CAP SUD (Affiliation FFM 2590), BP 61, 69 rue Auclert Descottes, 36200 Argenton sur Creuse.

#### Art 3 OFFICIELS

Délégué FFM :	Fernand Dieudonne	
Directeur de Course :	Marc Jubin	
Commissaire Technique :	Pascal Chaput	
Commissaires Sportifs :	Lydie Chenet	Dany Dieudonne
	Laurent Tauzioles (OFF142250)	
Commissaires de Piste :	Jean Claude Debelleix (OCP077811)	Antoine Lousson (OCP077810)
	Didier Lothion (OCP077809)	Bernard Meyer (OCP)
	Jean Marc Calard (OCP005627)	Dominique Giraud(OCP082946)

La compétition est organisée conformément au code sportif de la FFM, aux prescriptions de la CCR au présent règlement particulier qui a été examiné et approuvé par la FFM.

#### **Art 4 CONCURRENENTS**

Sont admis à participer les pilotes de nationalité française titulaires d'une licence internationale, UEM,NCA,NCB ou une manifestation délivrée par la FFM pour l'année en cours, les pilotes de nationalité étrangère titulaires d'une licence internationale, UEM,NCA,NCB ou une manifestation délivrée par la FFM pour l'année en cours sous réserve qu'ils puissent justifier avant la première épreuve du championnat d'une résidence en France depuis au moins trois années consécutives ou de la détention d'une licence FFM depuis au moins trois années consécutives.

Les pilotes s'inscrivant sur place et postulants à l'obtention d'une licence 'Une Manifestation' doivent présenter un certificat médical d'aptitude au sport motocycliste.

#### **Art 5 MACHINES**

Les machines admises sont celles telles que définies dans le règlement technique 'DRAGSTER CATEGORIE PROMOTION' et 'DRAGSTER CATEGORIE SUPER-TWIN, STREET-BIKE, SUPER STREET-BIKE, PRO-STOCK et COMPETITION BIKE.

#### **Art 6 ENGAGEMENTS**

Droits d'engagements : 110 euros pour les catégories du Championnat de France.  
20 euros pour la catégorie Promotion, VMax et Wheeling

**Les formulaires d'engagement doivent être envoyés avant le 20 juin 2010, toutefois en raison de la nature promotionnelle de l'épreuve, des engagements pourront être souscrits sur place dans la catégorie promotion.**

Passé le délai de clôture des inscriptions, le cachet de la poste faisant foi, l'engagement sera refusé ou une pénalité de 50 euros sera appliquée. **Le nombre de concurrents sera limité à 120 pilotes.** L'organisateur pourra refuser un engagement sans avoir besoin d'en évoquer le motif ou supprimer une catégorie en cas de nombre insuffisant de pilotes.

Cependant conformément à l'article 19 du règlement FFM, les concurrents auront eu la possibilité de s'engager pour l'ensemble du Championnat, Coupe ou Trophée auprès de l'Association Propulsion (85 euros par manche et 20 euros pour la catégorie Promotion, VMax, et Wheeling pour l'épreuve du Pêchereau).

#### **Art 7 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Le 2 juillet de 18 heures à 21 heures et le 3 juillet de 8 heures à 10 heures. Les concurrents devront se présenter personnellement aux vérifications administratives munis de leur confirmation d'engagement, de leur licence 2010 et de leur permis de conduire ou du CASM (photocopies non valables). Lors des contrôles techniques, le pilote devra présenter sa tenue complète (casque, gants, combinaison et bottes de cuir, plaque dorsale) conforme aux normes de la FFM. Les numéros (dimensions, couleurs etc.) devront impérativement correspondre au règlement Dragster FFM (article 12.1). La présentation de la carte grise de la moto est obligatoire pour les catégories Promotion, VMax et Wheeling.

#### **Art 8 QUALIFICATIONS**

4 runs qualificatifs. Début des qualifications le samedi 3 juillet à 13 heures 30

#### **Art 9 HORAIRES DES COURSES**

Départ de la première course dimanche 4 juillet à 10 heures 30.

#### **Art 10 PRIX**

Conforme au **règlement FFM** (article 11) pour la catégorie Promotion, Super-Twin, Street-Bike, Super Street-Bike, Pro-Stock et Competition Bike, pour la catégorie Wheeling et Vmax les primes seront celles de la catégorie Promotion. Dans le cas où il y aurait moins de 75 engagés, hors Promotion, les primes seraient divisées par 2, à moins de 50 engagés elles seraient divisées par 3 ;

#### **Art 11 ASSURANCES**

L'organisateur de la manifestation a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des coureurs et des passagers ainsi que celle des agents des services publics mis à disposition conformément à l'arrêté du 27 octobre 2006 et l'article R331-30 du code du sport. L'organisateur décline toutes responsabilités pour des dommages occasionnés à un motorcycle, aux accessoires et au matériel, par un accident, le feu ou tout autre incident.

#### **Art 12 RECLAMATIONS ET APPELS**

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course conformément à l'article 8 des règles générales pour les circuits de vitesse.

#### **Art 13 DISTRIBUTION DES PRIX**

Le 4 juillet 2010 à 19 heures.

#### **Art 14 INTERPRETATION DU REGLEMENT PARTICULIER**

Les cas non prévus au règlement particulier seront tranchés en première instance par le jury des Commissaires Sportifs conformément aux clauses du présent règlement et du règlement National des manifestations sportives.